

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

②

**N° 77 00446**

---

⑤④ Marionnette porte-manteau articulé.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>2</sup>). A 63 H 3/14.

②② Date de dépôt ..... 10 janvier 1977, à 9 h 41 mn.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — «Listes» n. 31 du 4-8-1978.

---

⑦① Déposant : SZABATURA Christian, résidant en France.

⑦② Invention de :

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire :

La présente invention a pour objet une marionnette à main caracté-  
risée par un portemanteau-cintre articulé.

Il existe des marionnettes, depuis la marionnette à fil, en passant par  
la marotte, les marionnettes grandeur nature, jusqu'aux marionnettes à main  
5 japonaises très perfectionnées.

L'invention se singularise par le fait que l'on a pris ici un objet :  
portemanteau-cintre de bois articulé, que l'on personnifie en modifiant  
certaines de ses dimensions, notamment le crochet, en améliorant sa  
présentation pour une meilleure présence, en le perfectionnant par un méca-  
10 nisme pour obtenir une possibilité de rotation entre le crochet et le cintre,  
et en suspendant sur celui-ci un costume de tissu fixé par des épingles à linge  
de bois. Cet assemblage fait apparaître un personnage dont la tête est styli-  
sée par le crochet; la ceinture scapulaire, les bras, les mains, par le  
cintre en bois; le tronc et les jambes par le costume. Ce personnage s'ani-  
15 me très simplement d'une main, celle-ci se présentant en supination sous  
le cintre 3, le pouce et l'index pinçant un parallépipède rectangle de bois 2  
fixé sur la base du crochet pour des mouvements de rotation indépendants.

Les buts de l'invention sont d'abord la transformation d'un objet en  
vue de styliser un personnage, ensuite une fabrication facile et peu onéreuse  
20 de celui-ci en éléments démontables puis des possibilités multiples de varier  
le modèle tout en respectant la structure et le montage ci-dessus par l'inter-  
changeabilité du crochet tête du cintre du costume, enfin d'apporter une  
nouvelle technique de maniement.

Pour parvenir à ces buts, cette marionnette objet de l'invention se  
25 compose d'un crochet 1, stylisant la tête, constitué d'une âme de tige de fer  
filetée 8 sur laquelle est enroulé à sa partie supérieure un fil de cuivre fin 6,  
pour donner un léger volume à la tête et surtout une brillance permettant de  
détacher nettement la silhouette de la tête lors de son éclairage et de son  
maniement; ce fil forme également une excroissance en tire-bouchon pour  
30 styliser une mèche de cheveu 14, un écrou borgne de laiton 7 vissé à l'extré-  
mité supérieure du crochet stylise le nez 7. Un parallépipède rectangle de  
bois dur 2, percé d'un trou, est ajusté sur la partie inférieure du crochet 1,  
arrêté sur celui-ci en rotation<sup>et</sup> en translation par deux écrous hexagonaux 9.

Le crochet 1 est assemblé sur un cintre de bois dur 3 qui stylise la  
35 ceinture scapulaire, les bras. Les mains sont mises en évidence par deux  
décrochements 13. Ce crochet 1 est libre en rotation et arrêté en translation  
sur 3 par l'écrou inférieur 9, et un écrou borgne de laiton 10. La figure 2  
montre précisément le montage entre les pièces 2, 3, 8. Un costume de tissu  
4, ici à titre d'exemple une salopette, est suspendu sur le cintre 3 et fixé par  
40 des épingles à linge de bois 5, qui stylise des épaulettes.

Pour la richesse du mouvement pendant l'animation, des franges de laine 11 sont cousues sur l'extérieur des jambières. Des franges de tissu 12 terminent le bas des jambières pour faciliter le contact avec la surface d'animation. La figure 1 représente une marionnette complètement montée.

## REVENDICATIONS

- 1) Marionnette à main représentant un personnage caractérisé par le fait qu'il est composé et stylisé par les éléments démontables d'un objet courant : portemanteau-cintre constitué par un crochet représentant la tête, articulé en rotation sur le cintre figurant la ceinture scapulaire et les membres supérieurs, sur lequel est suspendu un costume figurant le tronc et les jambes.
- 2) Marionnette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la tête a la forme d'un crochet, d'un point d'interrogation.
- 3) Marionnette selon la revendication 2, caractérisée en ce que la tête est constituée d'une âme en tige de fer fileté.
- 4) Marionnette selon les revendications 2 et 3, caractérisée en ce qu'un fil de cuivre fin, enroulé sur la majeure partie de la tige de fer fileté donne un léger volume, une brillance pour styliser la tête, détacher nettement sa forme, et se termine par une excroissance en tire-bouchon pour styliser une mèche de cheveu.
- 5) Marionnette selon les revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'en l'extrémité supérieure de la tige fileté est vissé un écrou borgne de laiton brillant pour styliser le nez.
- 6) Marionnette selon les revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'un parallélépipède rectangle de bois dur, percé d'un trou sur son plus grand axe est ajusté et fixé en rotation et translation par deux écrous hexagonaux, sur la partie inférieure de l'âme de tige fileté.
- 7) Marionnette selon les revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le cintre comportant près de ses extrémités deux décrochements inférieurs triangulaires, pour que se détachent les mains aux extrémités, est percé d'un trou en sa partie médiane pour recevoir la tête, soit l'extrémité inférieure de la tige fileté qui s'articule en rotation, et est arrêté en translation sur celui-ci par un écrou hexagonal serré sur le parallélépipède rectangle et par un écrou borgne vissé à l'extrémité inférieure de la tête. *le cintre a la forme d'un angle obtu-*
- 8) Marionnette selon les revendications 1 à 7, caractérisée en ce que l'animation en rotation de la tête sur le cintre s'effectue par l'intermédiaire du parallélépipède rectangle auquel on imprime des mouvements de rotation à l'aide du pouce et de l'index.
- 9) Marionnette selon les revendications 1 à 7, caractérisée en ce qu'un costume de tissu est suspendu sur le cintre par des épingles à linge de bois, stylisant des épaulettes, ici à titre d'exemple, une salopette.
- 10) Marionnette selon les revendications 1 à 9, caractérisée en ce que sa tenue et son mouvement s'effectue par une main se présentant en supination sous le cintre, le pouce et l'index pinçant deux faces opposées du parallélépipède rectangle, les autres doigts étant repliés simplement sur le cintre.

